

## La trajectoire médico-légale, identificatoire et funéraire des cadavres non identifiés à Delhi et à Hyderabad (Inde)

The forensic, identification, and funeral trajectory of unidentified dead bodies in Delhi and Hyderabad (India)

8 octobre 2021

Auteur

A. Briand

Doctorant en Anthropologie

Laboratoire d'Ethnologie et de Sociologie Comparative (UMR 7186 – CNRS, Université Paris Nanterre)

Boursier au musée du quai Branly-Jacques Chirac (2021-2022)

Type de publication

Article original

Lien DOI

<https://doi.org/10.48728/antipodes.211004>

Citer cet article

A. Briand. La trajectoire médico-légale, identificatoire et funéraire des cadavres non identifiés à Delhi et à Hyderabad (Inde). *Antipodes, Annales de la Fondation Martine Aublet*. 8 octobre 2021. <https://doi.org/10.48728/antipodes.211004>

### RESUME / ABSTRACT

Cet article présente un ensemble de procédures relatif à la gestion des cadavres non identifiés retrouvés dans les espaces publics en Inde. Avec une enquête ethnographique menée dans deux métropoles indiennes (Delhi et Hyderabad) et des entretiens réalisés auprès de professionnels de différentes institutions en charge de ces corps morts, Antoine Briand évoque la manière dont les traitements criminels, médico-légaux et funéraires peuvent représenter une forme de violence sociale à l'égard de ceux dont les identités sont indéterminées. L'identification des corps anonymes interroge également leur capacité à devenir et être utilisés comme un symbole politique pour dénoncer les inégalités sociales et économiques auxquelles sont soumises les personnes démunies et les minorités en Inde.

This article presents a set of procedures related to the disposal of unidentified dead bodies found in public places in India. With an ethnographic survey conducted in two Indian metropolises (Delhi and Hyderabad), and interviews carried out with professionals from different institutions in charge of these dead bodies, Antoine Briand evokes the way in which criminal, medicolegal and funeral treatments can represent a form of social violence against those whose identities are undetermined. The identification of anonymous corpses also questions their capacity to become and to be used as a political symbol to denounce the social and economic inequalities to which destitute people and minorities in India are subjected.

### MOTS-CLEFS / KEYWORDS

Cadavre , Identification , Inde , Inégalité sociale , Pratique funéraire

## TEXTE INTEGRAL

## Introduction

En Inde, sont qualifiés de *unidentified* les inconnus morts dans les lieux publics, dans les hôpitaux ou dans les prisons, dont la découverte et/ou le décès n'a suscité aucune demande de réclamation du corps [1]<sup>1</sup>. Mon enquête sur cette forme de mortalité singulière se déploie à partir d'une étude ethnographique dans deux crématoriums à Delhi, où des officiers de police déposent régulièrement des corps anonymes à brûler, en majorité des hommes sans-abris. Après avoir mené des entretiens avec des policiers et des médecins légistes delhiites, j'ai décidé de partir à Hyderabad, où se trouve la Satya Harishchandra Foundation, une ONG qui collecte les données issues des postes de police et des hôpitaux de l'État du Télंगाana sur les cas de sans-abris hospitalisés retrouvés sans identité, les cas de personnes portées disparues et les cas de corps morts non identifiés, afin de procéder à leur identification.

Face aux enjeux de la gestion des cadavres inconnus, s'exprime une violence structurelle à l'égard des démunis en Inde, où la pauvreté et l'oubli sévissent avec le consentement silencieux de la société [2,3]. Apparaissent aussi les tensions entre les institutions policières, médicales et associatives qui interviennent dans le devenir de ces morts isolés et septiques qui agressent sanitaire, sensoriellement et moralement le commun des mortels.

### Les procédures de l'enquête criminelle

Le rôle de la police dans l'identification des corps non identifiés est encadré par les sections 21 du *Indian Penal Code* [4] et 174 du *Code of Criminal Procedure* [5]. Les officiers de police sont tenus de mener les enquêtes concernant les morts par suicide ou par accident, les victimes de meurtre et les décès considérés comme suspects (dont les circonstances n'en expliquent ni la cause ni la manière). Les policiers commissionnés pour chaque cas doivent se déplacer sur la scène de la découverte du corps afin de créer un *inquest panchanama*<sup>2</sup>. Les experts photographient et collectent les indices et les informations susceptibles d'intéresser l'enquête (vêtements, biens retrouvés sur le mort, etc.). Des témoins, ayant découvert le corps ou se trouvant à proximité de la scène de crime, sont interrogés. Les empreintes digitales du cadavre sont enregistrées. Une description de la morphologie (poids, taille, marques d'identification, etc.) et de l'état post-mortem du défunt (stade de décomposition, blessures visibles, etc.) est détaillée, afin d'établir un premier rapport des circonstances potentielles de la mort [5].

L'équipe policière transfère le corps dans une morgue, choisie en fonction de la juridiction du poste de police chargée de l'enquête. L'autopsie complète est obligatoire en Inde dans les cas de décès non naturels ; soudains, inexpliqués, litigieux ou suspects. L'examen permet de préserver et d'analyser les preuves qui permettent d'interpréter les circonstances de la mort [6-8].

À Delhi, après un entretien sur les procédures théoriques de l'autopsie en Inde, un médecin légiste accepte de me conduire dans le hall de la morgue où le corps inconnu d'un *hijra*<sup>3</sup>, amené par des policiers, a été allongé dans un sac mortuaire posé sur un brancard.

\*\*\*

Médecin légiste – « So according to you and what I told you before about the theoretical procedure, do we need to perform an autopsy of this body ?

Antoine – According to me, there is no need to perform the autopsy. There is no visible injury on the body, it was not hidden when it was found, so we could think about a natural death. But I couldn't see the entire body naked so I probably missed something (...).

Médecin légiste – That's what we were thinking. See the face, very skinny, it makes us think about HIV and tuberculosis as cause of death, very common death for streets *hijra* community ».

Le médecin légiste et un assistant relèvent la tunique du défunt et laissent apparaître son torse et son pénis. L'expert me répète qu'il s'agit d'un *hijra*, en tirant (presque en jouant) sur le sexe. Dans la salle d'autopsie, il me montre les implants mammaires retirés du corps d'un *hijra* autopsié il y a quelques jours. D'autres

employés éclatent de rire quand je m'approche des implants et que le médecin mime des seins avec ses mains sur son torse.

Extrait de carnet, 08 août 2019

\*\*\*

La mort est considérée comme naturelle, car identifiable à des marques cutanées et à l'aspect squelettique du cadavre. Les causes de la mort des personnes retrouvées dans les rues rendent souvent compte de mortalités liées à leurs conditions de vie [9]. Pour les policiers et le corps médical, le climat, l'addiction à la drogue et à l'alcool, et une sexualité non protégée servent souvent d'« alibis moraux »<sup>4</sup> pour euphémiser la pauvreté, en normaliser les conséquences fatales [3,10] et stigmatiser certaines minorités subissant déjà des humiliations ante mortem. Les agents de police sont attaqués pour la faiblesse de leur implication dans les enquêtes : témoignages peu utiles (à leur décharge, les personnes interrogées sont souvent peu concernées par le sort de ces morts), corps non référencés, pas de collecte des empreintes digitales, etc. Le personnel des morgues est critiqué pour l'insalubrité des lieux et pour son manque de rigueur lors des autopsies et de la rédaction des rapports médicaux des corps inconnus - des procédures qui devraient être sous le contrôle des policiers [11]. La réalité de l'organisation et de l'efficacité des procédures, décrites dans les textes médicaux et juridiques, et par les policiers et les médecins légistes, est pourtant plus âpre. « Controlling crime in a democratic society is a very difficult task, particularly when the criminal justice system is almost non-functional or suffering from serious drawbacks and delays » [12]. Le croisement des informations provoque des tensions entre les institutions qui se heurtent aux injonctions des autres. La coordination des services et les délais des procédures ont un impact direct sur l'état des cadavres qui se décomposent dans les morgues.

### L'identification des corps et le respect des morts

À Delhi et Hyderabad, les détails des enquêtes sont transmis dans les postes de police, diffusés dans les journaux et sur des bases de données d'appel à réclamation en ligne. Si la procédure exige que les corps soient conservés et que le délai de l'enquête entre la découverte et la dernière disposition du corps n'excède pas 72 heures, certains corps croupissent parfois plus d'un mois, empilés, putrescents et pourrissant dans des flaques de sang et de fluides divers dans des chambres froides mal réfrigérées<sup>5</sup>. C'est face à ce type de négligence, ainsi qu'aux délais conséquents de la gestion des cadavres qui mettent en péril l'autopsie et la reconnaissance, que la Satya Harishchandra Foundation œuvre à leur identification depuis 1994 à Hyderabad. Des cas sont intégrés chaque jour aux registres manuscrits, à la base de données en ligne et au journal hebdomadaire de l'organisation (disponible dans chaque poste de police du Tèlangana), qui reçoit aussi des familles ayant porté plainte suite à la disparition d'un proche, souvent déjà retrouvé mort et classé *unknown* ou *unidentified* par la police.



Fig. 1 : Capture d'écran d'une liste de portraits en noir et blanc de corps morts non identifiés, publiée dans le journal de la Satya Harishchandra Foundation. Briand Antoine, Hyderabad, 2019.

\*\*\*

Cas T. N. Kumar, *crime number* 130119, *under Section 174 CrPC*.

Venu à l'association sur les conseils de la police, un groupe identifie leur proche (21 ans, marié, un enfant) porté disparu depuis onze jours et retrouvé mort depuis dix jours. La veuve remplit l'attestation d'identification, la famille découvre les clichés du corps ensanglanté et coupé en deux sur des rails de train, envoyés par l'équipe chargée de l'enquête. La femme confirme l'identité du cadavre en reconnaissant ses vêtements et ses tongs, puis fond en larme, s'assoit, se frappe frénétiquement le visage, et est emmenée dehors. Aux vues des dégâts subis, le corps a été enterré par des employés municipaux. L'enquête conclut à un suicide, l'homme était en dépression à cause du traitement de son cancer.

Extrait de carnet, 12 décembre 2019

\*\*\*

Les membres de la Satya Harishchandra Foundation procèdent à l'identification par comparaison des caractères physiques immuables entre deux portraits : la forme des narines, de l'arcade sourcilière, du menton et des oreilles, la denture, la taille du philtrum et l'écart pupillaire. La tâche peut être compliquée par des différences de luminosité et de qualité entre les clichés et par l'état des visages, la position des corps, la présence de blessures, la putréfaction trop importante, etc. Un montage photographique réalisé par les membres de l'ONG permet d'ailleurs de rendre compte de la difficulté de l'identification faciale face à la décomposition des cadavres. Trois photographies de portraits de corps morts prises à leur découverte ou à leur arrivée dans une morgue sont mises en parallèle avec d'autres portraits (de ces mêmes corps) réalisés plus tard. Entre les deux moments où sont pris les clichés, les visages des cadavres ont gonflé, les marques cutanées sont plus larges, les blessures se sont aggravées et infectées. Les globes oculaires et les pommettes des morts prennent du volume, la peau du visage se pare d'un teint terne, les hématomes et le sang sur les plaies noircissent. Les cadavres ne peuvent éviter des transformations liées à la putréfaction, et aux marqueurs de la décomposition qui modifient les visages devenus alors méconnaissables, et quasiment non identifiables. Ce montage imprimé, placé sous le bureau vitré du fondateur de l'ONG, est souvent montré aux policiers qui viennent dans le bureau de la Satya Harishchandra Foundation, pour témoigner de l'importance de la conservation des défunts non identifiés par les services qui en ont la charge.

Des corps sont identifiés, d'autres ne le sont pas et sont pris en charge par des centres funéraires. À Delhi, leur crémation gratuite est effectuée dans les crématoriums électriques du Gouvernement, des espaces funéraires clos originellement associés en Inde à la crémation des corps des sans-abris, pour éviter tout risque de propagation de maladies [13]<sup>6</sup>. Les os non brûlés et les cendres sont collectés chaque mois et sont immergés collectivement dans le Gange sur un espace funéraire près de la ville-sainte de Haridwar. À Hyderabad, les employés municipaux se chargent des crémations sur bûchers de bois, sans immersion des restes des corps. Dans les deux villes, plusieurs corps non identifiés peuvent être brûlés dans un même feu et les rites religieux sont brefs, ou ne sont pas réalisés. Afin d'éviter que certains corps ne soient traités comme des déchets à peine humains [14], la Satya Harishchandra Foundation a brûlé, jusqu'en 2013, des corps sur bûcher de bois après des offrandes de fleurs (4000 roupies la crémation, environ 50 euros)<sup>7</sup>. Une manière de rendre leur dignité aux morts, et de leur faire justice.



**Fig. 2** : Photographie de l'immersion des cendres et des os des corps non identifiés brûlés dans les espaces funéraires de Delhi. Les sacs, remplis de restes humains, sont vidés dans le fleuve Gange par des prêtres funéraires et des travailleurs non religieux des espaces funéraires de la capitale indienne. Briand Antoine, Sati Ghat, Kankhal, 2017.

### Les corps anonymes comme symbole d'une dénonciation

Le *Crime in India - Statistics* du National Crime Records Bureau [15] recense chaque année environ 37000 cas de morts inconnus retrouvés dans l'ensemble du pays. Fin 2019, la Satya Harishchandra Foundation comptabilise environ 14000 cas enregistrés sur leur base de données depuis 2008. Le manque de précision et de fiabilité des registres policiers et hospitaliers, et les cas de corps directement détruits sans être enregistrés administrativement, indiquent que ces chiffres officiels sont loin de la réalité.

Les articles sur l'état des morgues envahissent la presse en Inde et les scientifiques publient de nombreux rapports appelant à une amélioration des techniques de conservation et d'identification [9,16]. Dans la dénonciation du désintérêt et de l'inaction de ces institutions, et de l'inégalité des traitements mortuaires entre les corps inconnus et ceux entourés par leurs proches, la Satya Harishchandra Foundation subit de nombreuses menaces et pressions. Elle ne peut ni utiliser les crématoriums gouvernementaux, ni rentrer dans les morgues pour photographier les cadavres et les lieux. En 2013, elle perd le droit de brûler les corps inconnus qui se décomposent dans les morgues (mais continue de participer aux crémations des sans-abris non identifiés morts dans des centres d'accueil pour sans-abris). En 2017, le secrétaire général de l'association est accusé d'avoir porté atteinte à la tradition religieuse d'une femme musulmane, en ayant brûlé et non enterré son corps<sup>8</sup>. Fin 2019, l'association lance une procédure auprès de postes de police de la ville, concernant 594 corps inconnus retrouvés entre 2010 et 2011, inscrits sur les registres de la police comme ayant été détruits et sur les registres des facultés de médecine comme ayant été utilisés pour les autopsies. Une double mention qui est impossible selon les membres de l'ONG ; le signe d'un trafic illégal de corps et d'organes humains qui sévit à Hyderabad, et dont la disparition de certains cadavres non identifiés est l'un des symptômes.

Si la gestion funéraire des morts identifiés permet de restructurer l'ordre social [17], celle des défunts inconnus fait face à l'immoralité de leur irruption dans l'espace public. Morts isolés, leur présence administrative et leur manipulation les socialisent. Le cadavre non identifié est une forme de nécrosocialité [18], l'interface des tensions entre institutions et la surface par laquelle s'exprime la dénonciation de la gouvernance policière, sanitaire et médicale [10,19,20] quant au phénomène des morts de masse et aux conditions de vie des sans-abris en Inde.

## Notes

---

1. Versions amendées du *Anatomy Act* de 1832, adoptées en 1953 par le Territoire de l'Union de Delhi (*Delhi Anatomy Act*) et en 1955 par l'État d'Andhra Pradesh (*Andhra Pradesh Pathology and Anatomy Act*). La version de l'État du T elangana (*Telangana Pathology and Anatomy Act*) est directement li e   celle d'Andhra Pradesh selon *The Andhra Pradesh Reorganisation Act, 2014*, puisque le T elangana a pris son ind ependance de l'Andhra Pradesh en 2014.
2. D esigne le rapport d'enqu ete pr eliminaire. Le terme panchanama, du sanskrit *panch* « personne respectable » et *nama* « documents », est une r ef erence directe   la proc edure de prise de t emoignages durant l'enqu ete.
3. Le troisi eme genre officiellement reconnu en Inde. Le terme *hijra* d esigne les eunuques, les individus intersexes et transgenres. Dans le cas pr esent e, les rapports de police indiquent une femme (« female »), tandis que sur les rapports m edicaux, le terme « gender III » est inscrit. Selon le m edecin l egiste, les policiers ont pens e que le mort est une femme puisqu'il porte une tunique *salwar kameez* (v etement f eminin en Inde).
4. Notion d'alibi moral, en r ef erence   Doty, 2011. Dans *The Land of Open Graves : Living and Dying on the Migrant Trail* (2015), Jason De Le on d enonce la mani ere dont les gardes de la fronti ere am ericano-mexicaine utilisent les conditions environnementales et climatiques du d esert de Sonora pour expliquer la mort des migrants sud-am ericains qui le traversent. Selon lui, l'agentivit e donn ee au d esert est une strat egie du Gouvernement am ericain pour s'affranchir de toutes responsabilit es tout en se d ebarrassant naturellement des migrants.
5. D'apr es des faits relat es et des photographies des membres de la Satya Harishchandra Foundation, de nombreux articles de journaux, des employ es du secteur fun eraire et de ma propre exp erience de terrain.
6. En Inde, les cr ematoriums sont aujourd'hui accessibles aux familles. Leur installation en milieu urbain et leur utilisation t emoignent d'une s ecularisation de la pratique fun eraire hindoue.
7. Dans les cas des corps non identifi es musulmans, la Satya Harishchandra Foundation se met en contact avec une association de cette confession, afin d'enterrer les corps dans un cimeti ere de Hyderabad.
8. La plainte est port ee par un homme musulman. Le 15 d ecembre 2019, le jugement final de la Haute Cour de Hyderabad d echarge le secr etaire g en eral de l'association de toute accusation, au motif que « la cr emation d'un cadavre sans ressource ne constitue pas une insulte aux sentiments religieux de quiconque ».

## Remerciements

---

Cette recherche a fait l'objet d'une aide financi ere par la Fondation Martine Aublet (Paris, France).

## R ef erences

---

[1] *The Anatomy Act*. Inde; 1832 [1949].

[2] Gupta A. *Red Tape. Bureaucracy, Structural Violence, and Poverty in India*. John Hope Franklin Center, Duke University Press; 2012.

[3] Mander H. *Looking Away. Inequality, Prejudice and Indifference in New India*. New Delhi: Speaking Tiger; 2015.

[4] *The Indian Penal Code*. Inde; 1860.

[5] *The Code of Criminal Procedure*. Inde; 1973.

[6] Mohanty MK, Singh B, Arun M, Menezes RG, Palimar V. Autopsy : The Changing Trends. *International Journal of Medical Toxicology and Forensic Medicine* 2011, pp. 17-23.

[7] Reddy KSN, Murty OP. *The Essentials of Forensic Medicine and Toxicology*. Jaypee Brothers Medical Publishers; 2017, 34.

[8] Provost F. Bodily signs and case history in Indian morgues : what makes a medico-legal autopsy complete ?

*Human Remains and Violence* 2017; 3/2 : pp. 22-37.

[9] Kumar A, Lalwani S, Behera C, Rautji R, Dogra TD. Deaths of homeless unclaimed persons in South Delhi (2001-2005) : A retrospective review. *Medicine, Science and the Law* 2009; 49/1 : pp. 46-50.

[10] De León J. *The Land of Open Graves : Living and Dying on the Migrant Trail*. California Series in Public Anthropology, University of California Press; 2015.

[11] *The Indian Police Act*. Inde; 1861.

[12] Mathur KM. *Police Law and Internal Security*. Delhi: Gyan Publishing House; 1994. Citation dans le texte, page 220.

[13] Arnold D. Burning Issues : Cremation and Incineration in Modern India. *NTM International Journal of History & Ethics of Natural Sciences, Technology and Medicine* 2016 ; 24/4 : pp. 393-419.

[14] Wolf J. Du silence des corps aux méandres des mots : une incursion ethnographique en chambre mortuaire. *Socio-anthropologie* 2013; 27: pp. 85-98.

[15] National Crime Records Bureau. *Crime in India - Statistics*. Ministry of Home Affairs.

[16] Saurav C, Aayushi C, Behera C, Karthik K, Millo T, Gupta SK. Medico-legal autopsy of 1355 unclaimed dead bodies brought to a tertiary care hospital in Delhi, India (2006-2012). *Medico-Legal Journal* 2014 ; 82/3 : pp. 112-115.

[17] Hertz R. Contribution à une étude sur la représentation collective de la mort. *L'Année Sociologique* 1907, pp. 48-137.

[18] Kim J. Necrosociality : isolated death and unclaimed cremains in Japan. *Journal of the Royal Anthropological Institute*, Royal Anthropological Institute 2016; 22, pp. 843-863.

[19] Mbembe A. Nécropolitique. *Raisons politiques*, Presses de Sciences Po 2006; 21/1: pp. 29-60.

[20] Anstett E. Des cadavres en masse. Sociétés et sciences sociales face à l'impensé. In: Guy H., Jeanjean A., Richier, A. (dir), *Techniques et Culture* 2013 ; 60 « Le cadavre en procès » : pp. 126-143.

---